



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**

**Place du Portage, Phase III**

**Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau, Québec K1A 0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Defence Communications Division. (QD)

11 Laurier St./11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III, 8C2

Gatineau, Québec K1A 0S5

|   |  |
|---|--|
| <b>Title - Sujet</b><br>(TPSNG2) Test Equipment   |  |
| <b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b><br>W8476-195946/A  | <b>Amendment No. - N° modif.</b><br>004  |
| <b>Client Reference No. - N° de référence du client</b><br>W8476-195946   | <b>Date</b><br>2019-07-08  |
| <b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b><br>PW-\$\$QD-021-27266  |  |
| <b>File No. - N° de dossier</b><br>045qd.W8476-195946   | <b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>   |
| <b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b><br><b>at - à 02:00 PM</b><br><b>on - le 2019-07-23</b>  | <b>Time Zone</b><br><b>Fuseau horaire</b><br>Eastern Daylight Saving<br>Time EDT |
| <b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes  |  |
| <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b><br>Heather Mitchell   | <b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b><br>045qd                                      |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br>(819) 420-2197 ( )  | <b>FAX No. - N° de FAX</b><br>( ) -  |
| <b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b><br><b>Destination - des biens, services et construction:</b>                           |  |

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

|  |  |
|--|--|
| <b>Delivery Required - Livraison exigée</b>  | <b>Delivery Offered - Livraison proposée</b> |
| <b>Vendor/Firm Name and Address</b><br><b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>   |  |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br><b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>   |  |
| <b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b><br><b>(type or print)</b><br><b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b><br><b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b> |  |
| <b>Signature</b>   | <b>Date</b>                                  |

**DEMANDE DE PROPOSITION  
W8476-195946/A  
MODIFICATION 04**

La modification 04 à la Demande de proposition vise à:

- A. Modifier la période de demande de renseignements de la part des soumissionnaires**
- B. Corriger une erreur de frappe au niveau de la numérotation d'un article dans l'amendement 3 de la demande de proposition**
- C. Fournir toutes les Questions et réponses des soumissionnaires incluant les # 1 à # 49.**

**A. Modifier la période de demande de renseignements des soumissionnaires**

**Effacer** : Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Il est possible qu'on ne réponde pas aux demandes de renseignements reçues après ce délai.

**Insérer** : Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins quinze (15) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Il est possible qu'on ne réponde pas aux demandes de renseignements reçues après ce délai.

**B. Corriger une erreur de frappe au niveau de la numérotation d'un article dans l'amendement 3 de la demande de proposition**

**Effacer** : Article 3.2.2.10.4.3 Essais fonctionnels des ensembles câble du DCCS au module d'interface

**Insérer** : Article 3.2.3.10.4.3 Essais fonctionnels des ensembles câble du DCCS au module d'interface

**C. Questions et réponses des soumissionnaires**

**Questions et réponses des soumissionnaires 1-32, reçues jusqu'au 2019-05-23 (amendement 02)**

**Question 1**

Annexe A - Section 3.2.3.9 « doit effectuer une inspection 3D par rayons X sur 100 % des ECC, du panneau avant du DCCS, N/P 0976648 »

Question – Nous avons une capacité d'inspection 2D par rayons X avec vue oblique (Permet une inclinaison de 70 % avec une vue à 360 degrés) – Notre expérience en matière de fabrication nous a montré que cette technologie est comparable à l'inspection 3D par rayons X pour la détection des flux non activés thermiquement. La section peut-elle être mise à jour pour permettre une conformité basée sur l'inspection 3D par rayons X et 2D par rayons X avec vue oblique?

**Réponse 1**

Oui, le paragraphe 3.2.3.9 de l'annexe A sera révisé comme suit, « L'entrepreneur doit inspecter tous les ECC pour les flux non activés thermiquement. L'entrepreneur :

- a. doit effectuer une inspection 3D par rayons X ou 2D par rayons X avec vue oblique sur 100 % des ECC, du panneau avant du DCCS, N/P 0976648,
- b. peut effectuer une inspection 3D par rayons X ou 2D par rayons X avec vue oblique sur 100

% des ECC, de l'interface DCCS, N/P 0976645,  
pendant l'assemblage des ECC. Il doit fournir l'équipement à rayons X nécessaire. Les ECC non conformes aux normes du paragraphe 3.2.3.5 ci-dessus doivent être réparés conformément au paragraphe 3.2.3.11.1 ci-dessous. »

#### **Question 2**

DP - Section 5.1.2.1 « au moins 80 % du prix total de la soumission se rapporte à des produits canadiens tels qu'ils sont définis à l'article 1 de la clause A3050T. »

Question – 80% est un nombre significatif basé sur le grand nombre de composants électroniques et de produits commerciaux qui sont fournis par les États-Unis et d'autres pays étrangers. L'exigence peut-elle être assouplie à 70%?

#### **Réponse 2**

Non, l'exigence ne peut pas être assouplie de 80% à 70%.

#### **Question 3**

La diapositive 7 (Calendrier) du briefing de la conférence des soumissionnaires représente une période de six mois entre l'attribution du contrat et le début de la production initiale à faible régime. Que fera le MDN si les délais d'approvisionnement de certains composants sont supérieurs à six mois?

#### **Réponse 3**

La durée de la phase d'initialisation est estimée à environ six mois sur la base de l'expérience acquise, mais la durée de six mois n'est pas spécifiée dans l'Annexe A comme condition. L'autorisation de débiter la phase PIFR sera accordée lors de l'examen de l'état de préparation de la PIFR une fois toutes les activités de la phase d'initialisation (voir paragraphes 3.2.1.3, 3.3.1.3 et 3.4.1.3 de l'annexe A) terminées, y compris l'acquisition par l'entrepreneur de tous les composants nécessaires. Par conséquent, il est probable que le début de la période de la PIFR sera établi en fonction du délai le plus long.

#### **Question 4**

Pourquoi ne pas avoir fait appel aux sociétés de conception en tant que fournisseur exclusif pour l'approvisionnement?

#### **Réponse 4**

Un contrat non concurrentiel n'était pas justifiable selon l'[Avis sur la politique des marchés 2007-04 – Marchés non concurrentiels](#) de SPAC.

#### **Question 5**

SPAC autorisera-t-il une prolongation d'un mois?

#### **Réponse 5**

La date de clôture des soumissions sera prolongée du 2019/06/05 au 2019/07/05.

#### **Question 6**

Quand commence la période de garantie de deux ans?

### Réponse 6

Conformément à l'Article 7.2.2 du contrat, et au paragraphe 1 de la section 22 (2014-09-25), Conditions générales 2030, « La période de la garantie commence à la date de la livraison ».

### Question 7

La section 3.1.3 (Information fournie par le gouvernement) de l'annexe A de la DP énonce « L'AT fournira à l'entrepreneur, après attribution du contrat, l'IFG précisée à l'appendice A3 ». Difficile de donner un prix avec des informations manquantes, voir appendice A3, page 183.

### Réponse 7

Le paragraphe 3.1.3 de l'annexe A indique que l'IFG précisée à l'appendice A3 de l'annexe A sera fournie « à l'entrepreneur, après l'attribution du contrat », ce qui est vrai. L'appendice A3 de l'annexe A stipule que l'IFG précisée à l'appendice A3 de l'annexe A sera fournie « aux soumissionnaires sur demande et à l'entrepreneur, avec le contrat », ce qui est également vrai. À ce titre, aucune IFG n'est manquante. Toutes les IFG énumérées sont également disponibles pour les soumissionnaires et l'entrepreneur gagnant. Par souci de cohérence, les mots « après l'attribution du contrat » seront supprimés du paragraphe 3.1.3 de l'annexe A. Les soumissionnaires doivent noter que les documents identifiés comme étant IFG dans l'appendice A3 de l'annexe A sont essentiels à la préparation d'une soumission. Les soumissionnaires devraient demander la fourniture de l'IFG conformément à l'article 2.6 de la DP.

### Question 8

Est-ce que les cartes nécessitent une forme quelconque de nanorevêtement ou de revêtement conforme?

### Réponse 8

Non, les ensembles carte de circuits du DCCS ne nécessitent pas de nanorevêtement ou de revêtement conforme.

### Question 9

Les nomenclatures (BOM) des ECCI peuvent-elles comprendre les fabricants pour chaque composant (LFA)?

### Réponse 9

Les dessins des ensembles carte de circuits du DCCS dans le dossier technique (TDP) de la TMEME comprennent les listes de pièces, c.-à-d. les nomenclatures (BOM), qui indiquent le code OTAN d'organisme commercial ou gouvernemental (NCAGE) du fournisseur requis pour chaque composant.

### Question 10

Existe-t-il des directives de tolérance esthétique pour le DCCS? (Qu'est-ce qui n'est pas accepté? Taches, égratignures, etc.?)

### Réponse 10

Les exigences relatives à la finition du boîtier du DCCS sont spécifiées dans le dossier technique et n'incluent pas de directives de tolérance esthétique telles que les exigences en matière de retouche spécifiées dans la norme MIL-DTL-53072D.

### Question 11

Sommes-nous libres de choisir les fournisseurs pour les CCI et les éléments métalliques?  
Utilisation de nos propres fournisseurs?

### Réponse 11

Tous les éléments de fabrication sur mesure peuvent provenir de fournisseurs à la discrétion du soumissionnaire. Les éléments de fabrication sur mesure sont ceux ayant un code NCAGE de 35907. Tous les éléments COTS doivent provenir du fournisseur spécifié. Voir aussi la réponse 14 ci-dessous.

### Question 12

Qu'est-ce que le MDN veut que soit fait avec le matériel et le lecteur de disque dur retirés? (Retourné, recyclé ou détruit?)

### Réponse 12

Conformément au paragraphe 1.1.a de l'annexe A, « L'entrepreneur doit fabriquer des trousse de modification de l'ensemble de mise à l'essai (TMEME), que le MDN utilisera par la suite pour moderniser les EMENG existants vers EMENG (V2) ». Également, « L'entrepreneur doit produire les boîtiers d'équipement. Le MDN enlèvera par la suite les éléments de l'EMENG (V2) des bâtis existants et les installera dans les boîtiers d'équipement ». Il en va de même pour les blocs d'alimentation de remplacement facultatifs. À ce titre, mis à part les EFG utilisés pour mettre à l'essai les produits, l'entrepreneur n'est pas tenu de retirer, d'installer ou de manipuler de quelque manière que ce soit l'équipement d'essai EMENG existant du MDN. Cette activité sera effectuée par le MDN après que l'entrepreneur aura livré les TMEME et les boîtiers d'équipement.

### Question 13

Les boîtiers d'équipement devront-ils être assemblés vides ou dotés des éléments suivants: module d'interface, ordinateur d'aide à la maintenance, appareil de mesure d'alimentation électrique par Ethernet, DCCS, bloc d'alimentation et alimentation sans coupure?

### Réponse 13

L'entrepreneur doit livrer les boîtiers d'équipement configurés conformément au dossier technique, ce qui ne comprend l'installation d'aucun équipement d'essai EMENG du MDN. Veuillez-vous reporter à la réponse 12 ci-dessus.

### Question 14

Le MDN devra-t-il approuver les listes de fournisseurs auxiliaires (LFA) pour les éléments COTS?

### Réponse 14

Oui, conformément au paragraphe 3.1.6.1.2.3 de l'annexe A, « L'entrepreneur doit utiliser seulement les éléments et le matériel dont la description, la marque de fabrique, le modèle et/ou le numéro de pièce sont identiques à ceux précisés dans le TDP (y compris la LFA) ou dans une

modification, un écart ou une exemption par rapport au modèle approuvé conformément au paragraphe 3.1.2 ci-dessus.

L'entrepreneur ne doit pas utiliser d'éléments et de matériel qui ne sont pas précisés dans le TDP, la LFA ou une modification, un écart ou une exemption par rapport au modèle autorisé. »

Ce qui précède s'applique à toutes les pièces et tous les matériaux commerciaux sur étagère (COTS). Voir aussi la réponse 15 ci-dessous. Pour plus de clarté, les mots « (y compris la LFA) » seront supprimés du paragraphe 3.1.6.1.2.3 de l'annexe A.

#### **Question 15**

Y a-t-il une LFA?

#### **Réponse 15**

Non, les dossiers techniques de la TMEME, des boîtiers d'équipement et des trousseaux d'outils n'incluent pas de listes de fournisseurs auxiliaires (LFA), et les LFA ne sont pas disponibles pour être incluses.

#### **Question 16**

Existe-t-il des exigences en matière de nettoyage / non nettoyage / RoHS?

#### **Réponse 16**

Non, il n'existe aucune exigence en matière de nettoyage / non nettoyage / RoHS?

#### **Question 17**

Existe-t-il une exigence de test de propreté, par exemple R.O.S.E?

#### **Réponse 17**

Non, il n'existe aucune exigence de test de propreté pour les ensembles carte de circuits du DCCS.

#### **Question 18**

Les essais fonctionnels du BSC et du CERLv2, du DCCS sont-ils automatisés ou semi-automatisés?

Si semi-automatisé, quelle est la proportion de l'intervention de la part de l'opérateur par rapport au temps de cycle de chaque essai? Par exemple, pour un cycle de 10 minutes, l'intervention d'un opérateur avec l'UAE est requise 3 minutes ou 30% du temps.

#### **Réponse 18**

L'auto-vérification du DCCS, l'essai fonctionnel du BSC et l'essai fonctionnel du CERLv2 sont semi-automatisés dans la mesure où une intervention par l'opérateur est requise.

La durée de l'auto-vérification du DCCS, de l'essai fonctionnel du BSC et de l'essai fonctionnel du CERLv2 est indiquée au paragraphe 3.2.3.10.4.1 de l'annexe A. La proportion de la durée de l'essai nécessitant une intervention de l'opérateur n'est pas disponible, mais le manuel des instructions d'utilisation de l'EMENG (V2), C-53-996-B00/MB-001, fourni par le gouvernement, donne une compréhension très claire de la quantité d'intervention de l'opérateur.

**Question 19**

L'entrepreneur est-il libre d'effectuer des essais électriques au niveau de la carte après l'inspection par rayons X 3.2.3.9 à la figure A-20 de la DP W8476-195946 sur certains des ECC du DCCS?

**Réponse 19**

Oui. L'annexe A précise les exigences minimales des essais. L'entrepreneur peut effectuer des essais supplémentaires à sa discrétion.

**Question 20**

Existe-t-il de l'IFG fournissant des modes de défaillance des essais et de diagnostic du DCCS?

**Réponse 20**

Non, aucune IFG ne fournit des modes de défaillance du DCCS autres que les résultats des essais de l'auto-vérification du DCCS. Les paragraphes 8 et 9 de la section 3 de la partie 4 du manuel des instructions d'utilisation de l'EMENG (V2), C-53-996-B00/MB-001, fourni par le gouvernement, indique les options des essais, c'est-à-dire mettre à l'essai l'ensemble du DCCS par l'entremise de l'auto-vérification du DCCS, ou exécuter un essai spécifique dans le groupe d'essais spécifique, via une boîte de sélection.

**Question 21**

Existe-t-il une IFG qui fournit le rendement moyen normalisé de la production d'EMENG?

**Réponse 21**

Aucune information sur le rendement moyen normalisé n'est disponible pour la production antérieure d'EMENG (c'est-à-dire module d'interface). De telles informations ne seraient pas représentatives de la production d'EMENG (V2) (c'est-à-dire DCCS). De plus, étant donné que seuls deux DCCS de pré-production ont été produits, aucune information sur le rendement moyen normalisé n'est disponible pour la production d'EMENG (V2).

**Question 22**

Existe-t-il un format précis pour les résultats des essais?

**Réponse 22**

Il n'y a pas de format précis pour les données des essais recueillies. Cependant, un format précis pour les données des essais est inclus dans le rapport technique selon la description de données SE-006 de l'appendice A2 de l'annexe A.

**Question 23**

Les résultats des essais sont-ils accessibles à l'entrepreneur pour analyse?

**Réponse 23**

Oui, l'EMENG (V2) génère des fichiers journaux lors de l'auto-vérification du DCCS et de l'auto-vérification de câble que l'entrepreneur peut analyser pour isoler les défaillances du DCCS. Des exemples de fichiers journaux seront inclus en tant qu'IFG disponible conformément à l'article 2.6 de la DP, et seront automatiquement fournis aux soumissionnaires qui ont déjà demandé l'IFG.

#### Question 24

Existe-t-il une liste d'outils que l'entrepreneur doit fournir pour le débogage et le dépannage?

#### Réponse 24

Conformément au paragraphe 3.2.3.11.1 de l'annexe A, l'entrepreneur peut utiliser l'EMENG (V2) fourni par le gouvernement et le dispositif de connexion d'auto-vérification (STCD) fourni par le gouvernement ou fabriquer par l'entrepreneur pour aider au débogage du DCCS et des éléments du DCCS respectivement. Voir le paragraphe 3.1.4 de l'annexe A concernant l'EFG et le paragraphe

3.2.3.10.3 de l'annexe A à propos du STCD. Tout autre outil nécessaire au débogage et au dépannage est à la discrétion du soumissionnaire.

#### Question 25

Les critères RÉUSSITE/ÉCHEC des résultats de séquence d'essai sont-ils disponibles via le logiciel d'essai de l'EMENG?

#### Réponse 25

Oui, les fichiers journaux de l'auto-vérification du DCCS et de l'auto-vérification de câble qui sont disponibles selon la réponse 23 ci-dessus fournissent : noms d'étape d'essai, valeurs limites maximales et minimales et unités, valeurs mesurées et résultats d'essai.

#### Question 26

Existe-t-il un contrat de soutien avec Averna ou General Dynamics pour la prise en charge des EFG utilisés pour les essais fonctionnels du système?

#### Réponse 26

L'autorité technique assurera le soutien de maintenance de l'équipement fourni par le gouvernement, conformément au paragraphe 3.1.4.2 de l'annexe A.

#### Question 27

Veuillez préciser comment le risque identifié aux paragraphes 3.2.2, 3.3.2 et 3.4.2 de l'annexe A doit être traité en ce qui concerne le délai d'exécution entre la PIFR et la PPR?

#### Réponse 27

Le deuxième sous-paragraphe des paragraphes suivants de l'annexe A seront modifiés comme suit :

**Paragraphe 3.2.2, PIFR TMEME** : « Le Canada accepte le risque de changement de composant ou de matériau associé au fait que l'entrepreneur commande tous les composants et les matériaux autorisés nécessaires pour produire les quantités indiquées sous les colonnes PIRF et PPR du tableau 2 à l'appendice A1 au moment de l'attribution du contrat. Toutefois, advenant que l'entrepreneur décide de produire un nombre de TMEME supérieur aux quantités autorisées de la PIFR avant de recevoir l'autorisation de commencer la PPR au moyen de l'examen de l'état de préparation de la PPR de la TMEME, il le fera à son propre risque. L'AT n'acceptera aucune livraison tant que l'IPA n'aura pas été réalisée de façon satisfaisante et que toutes les mesures correctives, y compris celles visant l'EFG, n'auront pas été approuvées et instituées conformément au paragraphe 3.2.2.1.7 ci-dessous. »

**Paragraphe 3.3.2, PIFR Boîtiers d'équipement** : « Le Canada accepte le risque de changement de composant ou de matériau associé au fait que l'entrepreneur commande tous les composants et les matériaux autorisés nécessaires pour produire les quantités indiquées sous les colonnes PIRF et PPR du tableau 2 à l'appendice A1 au moment de l'attribution du contrat. Toutefois, advenant que l'entrepreneur décide de produire des quantités de boîtiers d'équipement au-delà des quantités autorisées de la PIFR, avant de recevoir l'autorisation de commencer la PPR dans le cadre de l'examen de l'état de préparation de la PPR de boîtiers d'équipement, il le fera à son propre risque. L'AT n'acceptera aucune livraison de produit tant que l'IPA n'aura pas été réalisée de façon satisfaisante et que toutes les mesures correctives, y compris celles visant l'EFG, n'auront pas été approuvées et instituées conformément au paragraphe 3.3.2.1.6 ci-dessous. »

**Paragraphe 3.4.2, PIFR Trousse d'outils** : « Le Canada accepte le risque de changement de composant ou de matériau associé au fait que l'entrepreneur commande tous les composants et les matériaux autorisés nécessaires pour produire les quantités indiquées sous les colonnes PIRF et PPR du tableau 2 à l'appendice A1 au moment de l'attribution du contrat. Toutefois, advenant que l'entrepreneur décide de produire des quantités de trousse d'outils au-delà des quantités autorisées de la PIFR avant de recevoir l'autorisation de commencer la PPR dans le cadre de l'examen de l'état de préparation de la PPR des trousse d'outils, il le fera à son propre risque.

L'AT n'acceptera aucune livraison de produit tant que l'IPA n'aura pas été réalisée de façon satisfaisante et que toutes les mesures correctives, y compris celles visant l'EFG, n'auront pas été approuvées et instituées conformément au paragraphe 3.4.2.1.6 ci-dessous. »

#### **Question 28**

Veillez expliquer en quoi consiste une preuve objective de la conformité du produit?

#### **Réponse 28**

Conformément au paragraphe 10.2.1.13 de la DD SE-001 de l'appendice A2 de l'annexe A, pour fournir une preuve objective de la conformité du produit, le soumissionnaire doit définir ce qui suit :

- Exigences en matière d'essais et de performances, Équipement d'essais, Processus d'essais et données d'essais pour les ensembles câble identifiés au paragraphe 3.2.3.10.2 de l'annexe A;
- Exigences en matière d'essais et de performances, Équipement d'essais, Processus d'essais et données d'essais pour les éléments du DCCS identifiés au paragraphe 3.2.3.10.3 de l'annexe A;
- Exigences en matière d'essais et de performances, Équipement d'essais, Processus d'essais et données d'essais pour les éléments de la TMEME identifiés au paragraphe 3.2.3.10.4 de l'annexe A;
- Exigences en matière d'essais et de performances, Équipement d'essais, Processus d'essais et données d'essais pour les boîtiers d'équipement, trousse d'outils et blocs d'alimentation identifiés aux paragraphes 1.2.2, 1.2.3, et 1.2.4 de l'annexe A respectivement.

#### **Question 29**

Quel est le poids de chaque boîtier d'équipement?

### Réponse 29

Le poids des boîtiers d'équipement et des boîtiers de trousse d'outils de l'EMENG (V2), configurés pour la livraison, est le suivant :

- Ensemble boîtier d'équipement, boîtier 1 de 3 de l'EMENG (V2), N/P 1480580-1 – 145 livres
- Ensemble boîtier d'équipement, boîtier 2 de 3 de l'EMENG (V2), N/P 1480581-1 – 122 livres
- Ensemble boîtier d'équipement, boîtier 3 de 3 de l'EMENG (V2), N/P 1480582-1 – 162 livres
- Ensemble boîtier d'équipement, boîtier 1 de 1 du SERC, N/P 1480583-1 – 113 livres
- Boîtier A (principal) de trousse d'outils du SSCFT portable, N/P 1698166-1 – 70 livres
- Boîtier B (supplémentaire) de trousse d'outils du SSCFT portable, N/P 1698167-1 – 60 livres

### Question 30

Est-il possible d'avoir une photo d'un EMENG (V2) configuré dans les boîtiers d'équipement?

### Réponse 30

Vous trouverez ci-dessous une photographie des articles de l'EFG tels qu'ils ont été présentés à la conférence des soumissionnaires. La photo montre l'équipement d'essai EMENG (V2) installé dans les boîtiers d'équipement. Un CERL v2 apparaît sur le dessus du boîtier d'équipement supérieur gauche, et un BSC avec des câbles d'essai le reliant au DCCS apparaît sous le clavier, dans le boîtier supérieur droit.



### Question 31

Demande les documents gouvernementaux suivants conformément à vos instructions dans l'appendice A3 de l'appel d'offre :

- c. L-53-996-BAD/LC-000, Liste de vérification de l'équipement, Ensemble de mise à l'essai de nouvelle génération;
- d. L-53-996-BAD/LC-000, Liste de vérification de l'équipement, Module d'interface entre équipements de communication;
- e. Jeu de documents techniques, Trousse de modification de l'ensemble de mise à l'essai;
- f. Jeu de documents techniques, Étuis de matériel portatif;
- g. Jeu de documents techniques, Trousse d'outils.

### Réponse 31

Tous les documents demandés sont disponibles sur le DVD qui a été fourni aux soumissionnaires à leur demande, conformément à l'article 2.6 de la DP, comme suit :

- a. L-53-996-BA0/LC-000, Liste de vérification de l'équipement, Ensemble de mise à l'essai de nouvelle génération se trouve sur le DVD ne contenant pas de marchandises contrôlées dans le dossier intitulé « GFI ».
- b. L-53-996-B00/LC-000, Liste de vérification de l'équipement, Module d'interface entre équipements de communication se trouve sur le DVD ne contenant pas de marchandises contrôlées dans le dossier intitulé « GFI ».
- c. Jeu de documents techniques, Trousse de modification de l'ensemble de mise à l'essai se trouve :
  - sur le DVD contenant les marchandises contrôlées dans le dossier intitulé « TPSMK (CG) »;
  - sur le DVD ne contenant pas de marchandises contrôlées dans le dossier intitulé « TPSMK (Non-CG) ».
- d. Jeu de documents techniques, Étuis de matériel portatif se trouve sur le DVD ne contenant pas de marchandises contrôlées dans les dossiers intitulés :
  - « Eqpt Case Assembly, RCTS Case 1 of 1, PN 1480583 »;
  - « Eqpt Case Assembly, TPSNGv2 Case 1 of 3, PN 1480580 »;
  - « Eqpt Case Assembly, TPSNGv2 Case 2 of 3, PN 1480581 »;
  - « Eqpt Case Assembly, TPSNGv2 Case 3 of 3, PN 1480582 ».
- e. Jeu de documents techniques, Trousse d'outils se trouve sur le DVD ne contenant pas de marchandises contrôlées dans les dossiers intitulés :
  - « Portable LCSS Toolkit Case A (Primary), PN 1698166 »;
  - « Portable LCSS Toolkit Case B (Supplementary), PN 1698167 ».

### Question 32

En ce qui concerne le point e ci-dessus, est-il possible pour le GCVI du projet de fournir un exemple d'ensemble d'outils pour assurer un montage et une présentation corrects dans les boîtiers d'outils?

### Réponse 32

Oui. L'appendice A4 sera modifiée pour inclure les deux articles EFG suivants :

| <u>Article</u>   | <u>NNO</u>       | <u>Quantité</u> |
|--|------------------|-----------------|
| Boîtier A (principal) de trousse d'outils du SSCFT portable      | 4940-20-010-3360 | 1               |
| Boîtier B (supplémentaire) de trousse d'outils du SSCFT portable | 4940-20-010-3361 | 1               |

Prendre note que ces exemples de boîtier de trousse d'outils fournis par le gouvernement sont des modèles de pré-production. Le TDP des boîtiers de trousse d'outils de production diffère légèrement en ce que la modification technique DLCSPM-18-010 a été incorporée pour ajouter deux outils. La

modification technique DLCSPM-18-010 sera incluse en tant qu'IFG disponible en vertu de l'article 2.6 de la DP et sera fournie automatiquement aux soumissionnaires qui ont déjà demandé l'IFG.

### Questions et réponses des soumissionnaires 33-43, reçues jusqu'au 2019-06-28 (amendement 03)

#### Question 33

Le MDN fournira-t-il des schémas / dessins des différents câbles nécessaires à la construction de l'équipement requis dans le cadre de l'appel d'offres?

#### Réponse 33

Toutes les informations requises fournies par le gouvernement sont disponibles sur les DVD fournis aux soumissionnaires en réponse aux demandes présentées conformément à l'article 2.6 de la DP.

Pour les câbles de fabrication sur mesure suivants indiqués dans le jeu de documents techniques de la TMEME, les documents demandés se trouvent sur le DVD ne contenant pas de marchandises contrôlées dans le dossier intitulé « TPSMK (Non-CG) » > « 0976650 Mod Kit » > « 0976609 SCCD »:

- a. Câbles internes du DCCS énumérés au paragraphe 1.2.1.1.4 de l'annexe A.
- b. Ensembles câbles de la TMEME énumérés à la section 1.2.1.2 de l'annexe A.

Pour les câbles COTS qui sont indiqués dans le jeu de documents techniques de la TMEME, l'information demandée n'est pas nécessaire.

#### Question 34

Veuillez fournir des informations complémentaires ou un dessin pour le numéro de pièce O-12460-TPS\_R2013MMDD dans la liste de pièces 0976650-1.

#### Réponse 34

L'autorité technique fournira la dernière version de ce logiciel (article n ° 11 de PL-0976650-1) à l'entrepreneur en tant que matériel fourni par le gouvernement (MFG). L'entrepreneur doit copier le logiciel sur des CD et inclure un CD dans chaque TMEME à livrer selon le numéro d'inscription au contrat (NIC) 001 au tableau 1 de l'appendice A1.

En revanche, l'entrepreneur doit acheter des logiciels et / ou des licences (articles 12 et 17 de PL-0976650-1) et en livrer un de chaque élément avec chaque TMEME à livrer selon le NIC 001.

Annexe A (Énoncé des travaux) : Le paragraphe 3.1.3 sera révisé pour clarifier cette exigence.

### Question 35

Veillez fournir les documents pour l'ensemble câble 9383396-2.

### Réponse 35

Le dessin 9383396-2 Câble électrique, alimentation, de fabrication sur mesure, pour le NIC 027 a été omis par inadvertance dans le JDT des boîtiers d'équipement. Il sera inclus en tant qu'information fournie par le gouvernement (IFG) disponible en vertu de l'article 2.6 de la DP et sera fourni automatiquement aux soumissionnaires qui ont déjà demandé l'IFG.

De plus, des modifications seront apportées aux documents suivants de la DP, comme indiqué ci-dessous :

- a. Annexe A (Énoncé des travaux) :
  - i. Section 1.2.2 : sera révisée pour décrire les exigences relatives à l'ensemble câble,
  - ii. Paragraphe 3.3.2.1.4 : sera révisé afin de préciser l'exigence d'un rapport d'inspection du premier article (RIPA) pour l'ensemble câble.
  - iii. Section 3.3.3.3 : sera révisée pour préciser les exigences liées aux essais pour l'ensemble câble.
- b. Appendice A1 (Produits livrables) : Le NIC 027 au tableau 2 (Calendrier de livraison) sera révisé afin d'exiger la production initiale à faible régime (PIFR) de l'ensemble câble.
- c. Appendice A2 (Données livrables) :
  - i. Tableau 1 : sera révisé pour insérer le nouveau numéro d'élément dans la LDEC 016 pour un rapport d'inspection du premier article (RIPA) pour l'ensemble câble. Les éléments dans la LDEC qui le suivent seront renumérotés.
  - ii. Numéro d'élément dans la LDEC 016 (RIPA – Câble électrique, alimentation) : sera ajouté.
  - iii. Identifiant DED SE-002 (Procédure d'approbation du premier article) : Les paragraphes 5.1.1 et 5.5.4 seront révisés pour inclure l'inspection du premier article (IPA) et les exigences de production de rapport pour l'ensemble câble.

### Question 36

Veillez confirmer la documentation pour le numéro de pièce 0976615-1 (Ensemble câble, DCCS au J5300) énuméré dans la trousse de modification, 0976650-1. Le dessin fait uniquement référence à 0976615-1, pas -2. Les exigences incluent 0976615-2, les documents sont donc nécessaires.

### Réponse 36

L'exigence exacte est pour le Câble, DCCS au module d'interface J-5300/G, N/P 0976615-2, conformément au NIC 007.

La demande de modification technique approuvée DLCSMP-16-012, qui a été omise par inadvertance dans le JDT de la TMEME, sera incluse comme information fournie par le gouvernement (IFG) disponible conformément à l'article 2.6 de la DP, et sera automatiquement fournie aux soumissionnaires qui ont déjà demandés l'IFG.

Les modifications suivantes seront apportées aux documents de la DP énumérés ci-dessous :

- a. Annexe A (Énoncé des travaux) : La section 3.2.3.10.4 sera révisée afin de préciser des exigences d'essais supplémentaires pour le câble.
- b. Annexe B (Base de paiement) : Le tableau 3 (Modifications et écarts de conception autorisés) sera révisé pour ajouter ECR DLCSPM-16-012.

### Question 37

Dispositif d'affichage, numéro de pièce 1UCABCONS, numéro d'inscription au contrat 026 n'est plus disponible.

### Réponse 37

Le dispositif d'affichage de remplacement autorisé est le N/P RACKCONS1501, NCAGE 3AF91. Les modifications suivantes seront apportées aux documents de la DP énumérés ci-dessous :

- a. Annexe A (Énoncé des travaux) : La section 1.2.2 sera révisée pour décrire les exigences relatives au dispositif d'affichage.
- b. Appendice A1 (Produits livrables) : Le NIC 026 au tableau 1 sera révisé pour fournir le numéro de pièce, le code OTAN d'organisme commercial ou gouvernemental (NCAGE) et le numéro de nomenclature OTAN (NNO) du dispositif d'affichage de remplacement.
- c. Appendice A2 (Données livrables) : Le paragraphe 5.2.2 de l'identifiant DED SE-002 (Procédure d'approbation du premier article) sera révisé pour inclure les exigences relatives au Certificat de conformité (CC) pour le dispositif d'affichage.

Une modification de conception sera promulguée en temps voulu pour documenter cette modification.

### Question 38

Veillez confirmer le statut de l'article APRO N/P WMUFD002G-ADISI-3. La base d'approvisionnement a répondu que l'article est en fin de vie depuis de nombreuses années. La base d'approvisionnement a recommandé comme solution alternative, la clé USB 3.0 SLC de qualité industrielle série HERMIT-E (APRO N/P WMUFD002G-HEITI-3EL), celle-ci étant plus fiable et avec une offre d'approvisionnement plus longue.

### Réponse 38

L'article de remplacement autorisé pour la clé USB de l'ECC du panneau avant du DCCS est le N/P WMUFD002G-MPBTI, NCAGE SJN07.

Appendice A2 (Données livrables) : Le paragraphe 5.2.2 de l'identifiant DED SE-002 (Procédure d'approbation du premier article) sera révisé pour inclure les exigences relatives au Certificat de conformité (CC) pour la clé USB.

Une modification de conception sera promulguée en temps voulu pour documenter cette modification.

### Question 39

Veillez confirmer le statut de l'article ST500LM021. CDW Canada, le fournisseur du disque dur, déclare que l'article ST500LM021 n'est plus disponible et est remplacé par ST500LM034.

### Réponse 39

L'article de remplacement autorisé pour le lecteur de disque dur de remplacement de l'ordinateur d'aide à la maintenance est le N/P ST500LM034, NCAGE 53V32. Les modifications suivantes seront apportées aux documents de la DP énumérés ci-dessous :

- a. Annexe A (Énoncé des travaux) : La section 1.2.1.4 (Ordinateur d'aide à la maintenance – Lecteur de disque dur de remplacement) sera révisée pour décrire le lecteur de disque dur de remplacement.
- b. Appendice A1 (Produits livrables) : Le NIC 021 au tableau 1 (Produits livrables) sera révisé pour fournir le numéro de pièce, NCAGE et NNO du lecteur de disque dur de remplacement.
- c. Appendice A2 (Données livrables) : Le paragraphe 5.2.2 de l'identifiant DED SE-002 (Procédure d'approbation du premier article) sera révisé pour inclure les exigences relatives au Certificat de conformité (CC) pour le lecteur de disque dur de remplacement.

Une modification de conception sera promulguée en temps voulu pour documenter cette modification.

#### Question 40

Les dessins pour les ensembles boîtier d'équipement indiquent 11214 comme NCAGE pour deux articles. Veuillez indiquer s'il existe un fournisseur canadien pour ces articles?

#### Réponse 40

La dernière révision des dessins suivants des boîtiers d'équipement a été omise par inadvertance du JDT des boîtiers d'équipement. Les dessins suivants, qui représentent la dernière révision, incluent un fournisseur canadien pour les articles en question. Les dessins seront inclus en tant qu'information fournie par le gouvernement (IFG) disponible conformément à l'article 2.6 de la DP, et seront automatiquement fournis aux soumissionnaires qui ont déjà demandé l'IFG:

- a. 1480580-1\_RevB, Ensemble boîtier d'équipement, boîtier 1 de 3 de l'EMENG (V2).
- b. 1480581-1\_RevB, Ensemble boîtier d'équipement, boîtier 2 de 3 de l'EMENG (V2).
- c. 1480582-1\_RevB, Ensemble boîtier d'équipement, boîtier 3 de 3 de l'EMENG (V2).
- d. 1480583-1\_RevB, Ensemble boîtier d'équipement, boîtier 1 de 1 du SERC.

#### Question 41

Pour l'Ensemble câble, mise à la masse des CCI du DCCS (Dessin # 0978583). Veuillez confirmer que TMDEN2-4 (article 4 de la liste des pièces) est erroné. La cosse à anneau est pour 16-14AWG tandis que le fil utilisé dans cet ensemble est de 10AWG. Veuillez confirmer que la cosse à anneau doit être TMDEN5.5-4.

#### Réponse 41

Plutôt que de simplement aborder la question de la cosse à anneau, l'ensemble câble, mise à la masse des CCI du DCCS au complet a été examiné. Par conséquent, les modifications suivantes au document PL-0978583-1 sont autorisées :

Article #1 Cosse à anneau : Supprimer cet article.

Article #2 Fil de montage : Modifier le calibre de 10AWG à 12AWG comme suit :

- Remplacer le 'Numéro de pièce ou d'identification' « 6719-GY » par « 6718-GY ».
- Remplacer la 'Nomenclature ou Description' « HOOKUP WIRE, 10AWG, 105/30 GREEN/YELLOW, 600V » par « HOOKUP WIRE, 12AWG, 65/30 GREEN/YELLOW, 600V ».
- Remplacer le 'Numéro de référence Aversa' « Wire050005 » par « TBD ».

Article #4 Cosse à anneau :

- Remplacer la 'Qté Req' « 1 » par « 2 ».

- Remplacer la 'Nomenclature ou Description' « TERMINAL RING ROHS AWG 6-14 » par « TERMINAL RING ROHS AWG 16-14 ».
- Remplacer la 'Désignation de référence' « PCB\GND » par « cDAQ\GND, PCB\GND ».

En raison de la révision ci-dessus, l'Ensemble câble, mise à la masse des dispositifs du DCCS a également été révisé. Par conséquent, les modifications suivantes au document PL-0978584-1 sont autorisées :

Article #1 Cosse à anneau :

- Remplacer la 'Qté Req' « 2 » par « 1 ».
- Remplacer la 'Désignation de référence' « SCCD\GND, cDAQ\GND » par « SCCD\GND ».

Article #2 Fil de montage : Modifier le calibre de 10AWG à 12AWG comme suit :

- Remplacer le 'Numéro de pièce ou d'identification' « 6719-GY » par « 6718-GY ».
- Remplacer la 'Nomenclature ou Description' « HOOKUP WIRE, 10AWG, 105/30 GREEN/YELLOW, 600V » par « HOOKUP WIRE, 12AWG, 65/30 GREEN/YELLOW, 600V ».
- Remplacer le 'Numéro de référence Avera' « Wire050005 » par « TBD ».

Article #4 Cosse à anneau : Insérer un nouvel article comme suit :

- 'Qté Req' : « 1 ».
- 'UDM' : « EA ».
- 'Numéro de pièce ou d'identification' : TMDEN2-4.
- 'Nomenclature ou Description' : « TERMINAL RING ROHS AWG 16-14 ».
- 'Code d'Ident' (NCAGE): « S7913 ».
- 'Désignation de référence' : « cDAQ/GND ».
- 'Numéro de référence Avera' : « EPINR00006 ».

Une modification de conception sera promulguée en temps voulu pour documenter ces modifications.

#### Question 42

Pour l'Ensemble câble, DCCS R1 à BSC R1 (Dessin # 0976614), l'Ensemble câble, DCCS D1 à BSC D1 (Dessin # 0976612), et l'Ensemble câble, DCCS L1 à BSC L1 (Dessin # 0976611). Impossible de trouver la pièce SB-BAB0-1308-UN40. Veuillez confirmer le manufacturier ou fournir une fiche signalétique.

#### Réponse 42

Le 'Code d'ident' (NCAGE) pour le 'Numéro d'identification de la pièce' « SB-BAB0-1308-UN40 » est « 3AN64 », Cleeve Technology Inc. Voir Page 3-43 du catalogue de la compagnie à <https://www.cleevetechology.ca/products.html>. À noter que SB-BAB0-1308-UN40 n'est pas mentionné dans le document PL-0976614-1.

#### Question 43

Pour l'Ensemble câble, DCCS à J5300 (Dessin # 0976615). Veuillez confirmer que Q150K-1-02-QB48IN-5 est trop large (diamètre de 1 po. avec un taux de rétraction de 2:1). Le câble utilisé a un

diamètre extérieur de seulement 0,26 po. Veuillez confirmer que le tube thermorétractable devrait être de ½ po. ou de 3/8 po.

#### Réponse 43

D'après les observations effectuées avec les unités de pré-production, le tube thermorétractable indiqué dans le document PL-0976615-1 est acceptable.

### Questions et réponses des soumissionnaires 44-49, reçues jusqu'au 2019-07-08

#### Question 44

Pièce no. 9383396-2, Câble électrique, alimentation. Il n'y a pas de dessin pour ce câble dans le dossier ni de no. de pièce de fournisseur qui permettrait d'identifier ce câble comme élément COTS ou personnalisé.

#### Réponse 44

Voir la réponse à la question 35 fournie avec la modification numéro 003 de la DP.

#### Question 45

Les pièces suivantes n'ont pas de mesure d'épaisseur :

- o 1480576-1\_REV-A
- o 1480577-1\_REV-A
- o 1480578-1\_REV-A
- o 1480579-1\_REV-A

Seriez-vous en mesure de fournir les fichiers .SLDPRT ou .STP appropriés? S'ils ne sont pas disponibles, nous acceptons l'information sur l'épaisseur de ces plaques.

#### Réponse 45

Selon la note 1 des dessins suivants, « La plaque d'identification doit être un alliage d'aluminium anodisé photosensible avec endos adhésif, type H, conformément à la MIL-DTL-15024 ». Le paragraphe 3.4.8.3 de la norme MIL-DTL-15024 indique une épaisseur « d'au moins 0,012 pouce et d'au plus 0,025 pouce », pour les plaques de type H utilisant des adhésifs :

- 1480576-1\_REV-A, Plaque d'identification, Boîtier 1 de 3 de l'EMENG (V2)
- 1480577-1\_REV-A, Plaque d'identification, Boîtier 2 de 3 de l'EMENG (V2)
- 1480578-1\_REV-A, Plaque d'identification, Boîtier 3 de 3 de l'EMENG (V2)
- 1480579-1\_REV-A, Plaque d'identification, Boîtier 1 de 1, RCTS

Des fichiers .SLDPRT ou .STP ne sont pas disponibles.

#### Question 46

Joint, 10-00-2069-1287-35. Fichier PDF requis. Le format du fichier fourni pour cette pièce ne peut pas être ouvert par le soumissionnaire ni par nos fournisseurs.

#### Réponse 46

Le fichier peut être ouvert à l'aide d'un visualiseur SOLIDWORKS.

**Question 47**

Joint, 30-03-2075-1287-018. Veuillez confirmer en quel matériau ce joint doit être fabriqué. Matériau non répertorié dans le dessin / fichier.

**Réponse 47**

Conformément au tableau 1 du document de Parker Chometrics intitulé « Conductive Elastomer Jam Nut EMI Seals » à l'adresse <https://www.parker.com/literature/Chometrics/Parker%20Chometrics%20Conductive%20Elastomer%20Jam%20Nut%20EMI%20Seals.pdf>, les positions 12 à 15 du numéro de pièce (c.-à-d. 1287) indique le matériau du joint.

Conformément à la page 6 du document de Parker Chometrics intitulé, « Extruded EMI Gaskets For Electronics Shielding Products & Custom Solutions Catalog » à l'adresse <https://www.parker.com/literature/Chometrics/Parker%20Chometrics%20Extruded%20EMI%20Gaskets%20Products%20and%20Custom%20Solutions%20Catalog.pdf>, la valeur « 1287 » indique « Fluorosilicone ».

**Question 48**

Veuillez fournir une description des produits livrables requis pour « l'ensemble de mise à l'essai optique » sous la référence « W8476-195946 Annexe A – Énoncé des travaux, article 1.2.1 Trousse de modification de l'ensemble de mise à l'essai, figure A-1, no. 2, ensemble de mise à l'essai optique ».

**Réponse 48**

Le paragraphe 1.2.1 de l'annexe A décrit la Trousse de modification de l'ensemble de mise à l'essai (TMEME) que le soumissionnaire retenu doit livrer. Le MDN utilisera les TMEME livrées pour mettre à niveau les Ensembles de mise à l'essai de nouvelle génération (EMENG), qui sont actuellement en service avec le MDN. L'EMENG mis à niveau sera identifié par EMENG (V2).

La première partie du paragraphe 1.2.1 et la figure A-1 décrivent l'EMENG actuellement en service. L'EMENG comprend un ensemble de mise à l'essai optique.

La deuxième partie du paragraphe et la figure A-2 décrivent l'EMENG (V2), avec la TMEME incorporée. L'EMENG (V2) n'inclut pas d'ensemble de mise à l'essai optique.

Le MDN intégrera les TMEME livrées par le soumissionnaire retenu aux EMENG en retirant les ensembles de mise à l'essai optique et en installant les composants de la TMEME. Chaque TMEME comprend un Dispositif de connexion et de conditionnement de signaux (DCCS), des ensembles câbles, des supports de retenue du DCCS et de la PoE, un lecteur de disque dur pour l'ordinateur d'aide à la maintenance et divers articles COTS, comme décrit aux sous-paragraphe 1.2.1.1 à 1.2.1.4 de l'annexe A.

Ainsi, aucun produit livrable n'est requis pour l'ensemble de mise à l'essai optique.

**Question 49**

Pouvez-vous clarifier l'énoncé suivant : L'information fournie par le gouvernement ne peut pas être distribuée?

Afin de compléter notre soumission, nous aurons besoin de fournir cette information à notre fournisseur.

Nous avons établis une entente de non-divulgation avec celui-ci et il est également enregistré au Programme des marchandises contrôlées.

Pouvez-vous confirmer qu'il est possible de partager l'information avec notre fournisseur qui rencontre les mêmes exigences obligatoires.

**Réponse 49**

L'énoncé du fournisseur est exact, partager l'information aux fournisseurs qui rencontrent les mêmes exigences est acceptable.

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS**